REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-258302744-20260929-2026_93_CS-

territoire d'énergie
VAR · SYMIELEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
DÉLIBÉRATION N°2026/093

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Adoption du taux d'indemnités perçues pour les fonctions de Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix heures, les membres du comité syndical de TE83 se sont réunis au Siège du Syndicat à Brignoles, 614 rue des Lauriers et en visioconférence, sous la Présidence de Michel OLLAGNIER, dûment convoqués le vingt-trois septembre conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), par renvoi de l'article L. 5211-1 et de l'article L. 5711-1 du même code.
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire, Monsieur Philippe VALLOT, est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres :
En exercice : 189
Quorum : 95
En présentiel et visioconférence : 103
Présents non comptés suppléants : 5
Pouvoirs : 4

Étaient présents (présentiel et visioconférence) :
Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines), Thierry BELADEN (Ampus), Sylvain GARRON (Artignosc), Alexandre ROUBY (Aups), Denis COUTIN (Cc Pays De Fayence Bagnols-En-Forêt), Stéphane COULLET (Bandol), Patrick PELISSIER (Bargème), Christian BOBENRIETH (Bargemon), Jean-Marc JOUANNET (Barjols), Thierry TEISSEIRE (Belgentier), Jean-Bernard KISTON (CCMPM Pierrefeu-du-Var), Philippe VALLOT (CAPV Brignoles), Denis MONDANI (Brignoles), Olivier VESPERINI (Brue-Auriac), Patrick FOUASSIER (La Cadière-D'Azur), Ludivine FENIES (Camps-La-Source), Georges STEFFAN (Carcès), Jean-Louis BOYER (Carnoules), Jeanlin MARCHESI (Cavalaire-Sur-Mer), Maurice MEIFFREN (La Celle), Isabelle FARNET RISSO (Cogolin), Patrick SANTAMARIA (Comps-Sur-Artuby), Christophe JOUBE (MTPM La Crau), Anne-Marie METAL (MTPM La Crau), Bruno DONATI (Cuers), Romain DEBRAY (Entrecasteaux), Nathalie BARBEZ (Esparron-De-Pallières), Alain OSTORERO (Figanières), Karine ALSTERS (Flayosc), Jean-Louis SBRAGGIA (Forcalqueiret), Frédéric LEDAIN (La Garde-Freinet), José BONACHE (Garéoult), Jean-Paul DAUBLAIN (Ginasservis), Jean-Yves ANTON (Gonfaron), Francis MONNI (Grimaud), Céline MARTIN (MTMP Hyères), Frédéric BERTRAND (MTMP Hyères), Lia PETIT (MTMP Hyères), Jean-Louis ARCAMONE (La Londe-Les-Maures), Philippe ICKE (Le Luc), Serge WICQUART (Les Mayons), Sébastien ANELLO (Méounes-Lès-Montrieux), Alain SORIANO (La Môle), Alain CARRARA (Le Muy), Sophie ABOUDARAM (Néoules), Michel OLLAGNIER (MTMP Ollioules), Patrick APARICIO (MTPM Ollioules), Patrice CAUVIN (Pierrefeu-Du-Var), Jérôme D'ANELLA (Pontevès), Gilles GAVAUDAN (Pourcieux), Stéphane BRESSON (Pourrières), Mireille ANILLO (Puget-Sur-Argens), Laurence CHABAL (Rayol-Canadel-Sur-Mer), Alain LEFÈVRE (Rians), Jacques SILVESTRE (Rocbaron), François CARROZZA (Roquebrune-Sur-Argens), Julien LUQUE (La Roquebrussanne), Laurent SCHAERS (Rougiers), Jean-Paul ESCAVABAJA (Saint-Antonin-Du-Var), Jacques LEPACHELET (Saint-Cyr-Sur-Mer), Bruno CHALLIER (Saint-Julien), Gérard DANGLA (MTPM Saint-Mandrier), Jean-Luc BOUCHEZ (Saint-Martin-De-Pallières), Jacques FREYNET (Saint-Maximin-La-Sainte-Baume), Jean-Michel MARTIN (Saint-Tropez Cedex), Bernard BIANCONI (Salernes), Claudia VITEL (Sanary-Sur-Mer), Pierre MAINETTI (Seillons-Source-d'Argens), Dominique GENIN (MTPM La Seyne-sur-Mer), Francis GOULEY (MTPM La Seyne-sur-Mer), Henri GABRIELE (MTPM La Seyne-sur-Mer), Christian AUDOLY (MTPM La Seyne-sur-Mer), Philippe LE SAUSSE (MTPM La Seyne-sur-Mer), Marie SALVAT (MTPM La Seyne-sur-Mer), Pierre SCOTTO DI VETTIMO (MTPM La Seyne-sur-Mer), Mathilda LAMBERT (MTPM La Seyne-sur-Mer), Jean-Pierre ROY (Sillans-La-Cascade), Caroline CEARD (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Joël CHEVAL (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Jean-Marc DELUZE (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Bernard BROUSSE (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Carolyn SALVA (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Alain CASTERO (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Hervé JAULT (Solliès-Toucas), Béatrice LANA (Tanneron), Albert TANGUY (MTPM Toulon), Olivier DUBUQUOY (MTPM Toulon), Stéphane IDEE (MTPM Toulon), Caroline PICARD (MTPM Toulon), Camille SZTEJNHORN (MTPM Toulon), Gilbert CAMPERO (Tourves), Max FABRE (Le Val),

REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-258302744-20260929-2026_93_CS-

Thierry LECLERC (MTPM La Valette-du-Var), Stéphane CHAMP (MTPM La Valette-du-Var), Jonathan MICHIARA (MTPM La Valette-du-Var), Elodie VERSE (MTPM La Valette-du-Var), Louise de REMUSAT (Vérignon), Daniel BRANCHAT (Vinon-Sur-Verdon).

Étaient présents (présentiel et visioconférence) non comptés dans le vote (suppléants dont le titulaire est également présent) :
Denis COUTIN (CCPF), Luc VAISSIERRE (Garéoult), Jean-Pierre RIZZO (CCMPM), Christian FABRE (Pourcieux), Christian GIANINETTI (Saint-Maximin-La-Sainte-Baume)

Pouvoirs :
Jean-Claude BUVAT (MTPM Hyères) a donné pouvoir à Lia PETIT (MTPM Hyères), Elodie TESSORE (MTPM La Crau) a donné pouvoir à Christophe JOUBE (MTPM La Crau), Brigitte GENETELLI (MTPM Toulon) a donné pouvoir à Michel OLLAGNIER (MTPM Ollioules), Michel BLANC (Moissac-Bellevue) a donné pouvoir à Sophie ABOUDARAM (Néoules).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2026/057 du 12 mai 2026 adoptant le taux d'indemnités perçues pour les fonctions de Président et de 1er Vice-Président,
Vu les délibérations n°2026/091 et 2026/092 portant sur la modification des statuts et le vote du règlement intérieur du syndicat,

Le Comité Syndical peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat des membres du bureau sans excéder le montant de l'enveloppe indemnitaire globale.

Pour un syndicat mixte fermé regroupant plus de 200 000 habitants(es), l'article R.5212-1 du code général des collectivités fixe le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 18,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
Considérant que les élus auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité.
Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un Syndicat concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de voter les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits au budget comme suit :

	Taux par rapport l'indice brut terminal de la fonction publique
2ème Vice - Président	6%
3ème Vice - Président	6%
4ème Vice - Président	6%
5ème Vice - Président	6%
6ème Vice - Président	6%
7ème Vice - Président	6%
8ème Vice - Président	6%
9ème Vice - Président	6%
10ème Vice - Président	6%
11ème Vice - Président	6%
12ème Vice - Président	18,70%
13ème Vice - Président	6%
14ème Vice - Président	6%
15ème Vice - Président	6%

REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-258302744-20260929-2026_93_CS-

Après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à la majorité (3 contre, 1 abstention), les membres du Comité Syndical :

- ✓ Décident que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale, que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,
- ✓ Approuvent l'inscription des dépenses d'indemnités de fonction au budget comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Philippe VALLOT

TE83 - SYMIELEC * Territoire d'énergie Var *

Le Président de TE83-Symielec
Adjoint au Maire d'Ollioules

Michel OLLAGNIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr